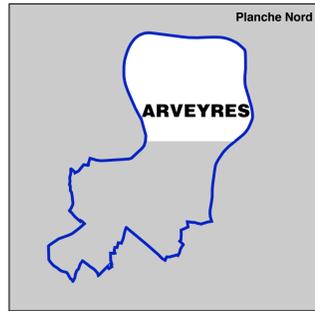


COMMUNE D'ARVEYRES

1ère MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2.1 - PLAN DE ZONAGE
Echelle : 1/5000ème



PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 02/11/2007 au 02/12/2007

P.L.U. modifié par délibération du Conseil Municipal du :

Architectes D.P.L.G. 38, quai de Bacalan 33300 BORDEAUX

Urbanistes D.E.S.S. Tél. : 05 56 29 10 70 Fax : 05 56 43 22 81

Paysagistes D.P.L.G. E-mail : mph@agencemetaphore.fr

Affaire n° 01-39

METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

Le Département de la Gironde est classé par arrêté préfectoral du 22/12/2000 en Zone à risque d'exposition au plomb.

Tableau des Emplacements Réservés

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Aménagement de la RD20 entre Arveyres et Créon (12,5m)	
2	Rectification de virages sur la RD128	
3	Elargissement de la VC n°3	
4	Elargissement du chemin rural de Laroque	
5	Aménagement de l'allée des jardins jusqu'à la Dordogne	
6	Prolongement de la rue des anémones jusqu'à la Dordogne	
7	Création d'un chemin piéton le long de la Dordogne entre le prolongement de la rue des anémones et de l'avenue de la Libération	
8	Création d'un espace public sur la parcelle 702	
9	Création d'un parking et d'un cheminement piéton reliant la rue Auguste Lemeland	
10	Aménagement de l'impasse des gabarres et création de stationnement	
11	Aménagement d'un réseau pluvial	
12	Aménagement d'un carrefour entre la RD18 et la route de Revene	
13	Extension équipement public	
14	Accès à la zone 1AU de Nougueyrot	

METAPHORE - Légende Emplacements Réservés - PLU Commune d'ARVEYRES

LEGENDE

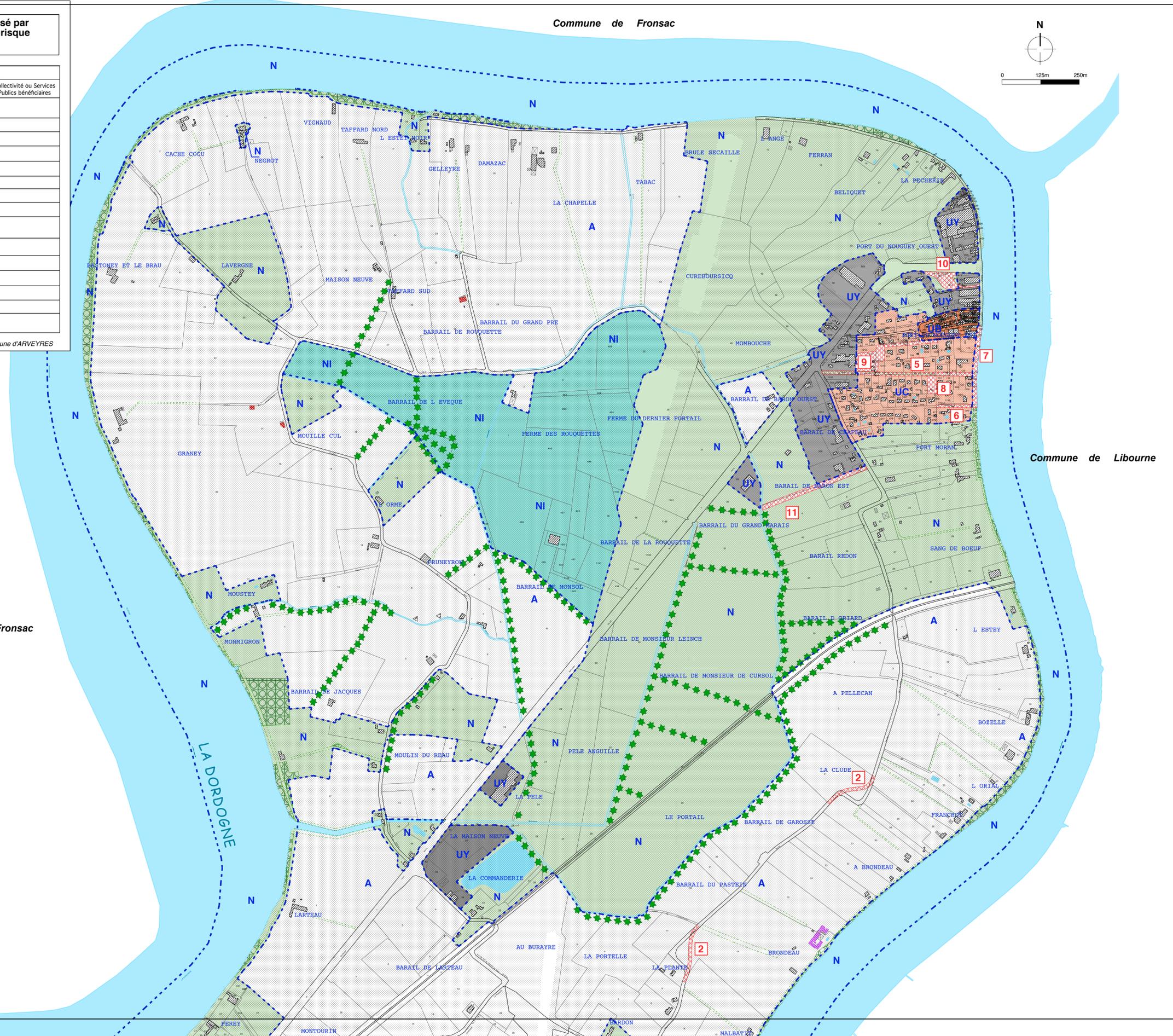
ZONAGE

UA Zone
Nc Secteur de zone

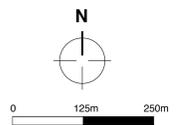
ZONES URBAINES : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"
ZONES NATURELLES : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

- AUTRES INDICATIONS :**
- Emplacement Réservé
 - Espace Boisé Classé à conserver au à créer article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Plantations à réaliser
 - Éléments bâtis à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1° du Code de l'Urbanisme
 - Entités boisées à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbres remarquable à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
 - Arbre remarquable à conserver article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
 - Point de passage obligé
 - Zone potentiellement soumise à risque où les dispositions prévues par le P.P.R. s'appliquent.
 - Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre

METAPHORE - Légende Plan de zonage PLU d'ARVEYRES



Commune de Fronsac



Commune de Fronsac

Commune de Libourne